



Ligue de Golf des Hauts de France

TROPHEE SENIORS DU GOLF DE REBETZ 2021

Jeudi 29 et vendredi 30 juillet 2021

Règlement de l'épreuve

Ce règlement est complété par le règlement général des épreuves fédérales amateurs

Article 1 **Formule de jeu** : 36 trous Stroke-play brut, 18 trous par jour

Article 2 **Conditions de participations** : les joueurs doivent répondre à l'ensemble des critères suivants

- être licencié à la FFGolf, s'être acquitté du droit de jeu fédéral de 35 euros et ayant 50 ans (né avant le 29 juillet 1971) la veille de l'épreuve, c'est-à-dire le 28 juillet 2021.

- avoir fait enregistrer son certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition

(Ou avoir répondu négativement au questionnaire de santé afin de prolonger le certificat médical 2020) à la date limite de l'inscription.

- pour les joueurs étrangers non licenciés en France, le certificat médical doit être fourni lors de l'inscription.

- Avoir et présenter à l'accueil un pass sanitaire complet et valide (Certificat de vaccination complet ou certificat de rétablissement (test PCR positif de + de 11 jours et de – de 6 mois) ou test PCR/antigénique négatif de – de 48h).

Article 3 **Déroulement de l'épreuve** :

- mercredi 28 juillet : parcours d'entraînement

- jeudi 29 juillet : 1^{er} tour

- vendredi 30 juillet : 2^{ème} tour

Article 4 **Séries, marques de départ et nombre de joueurs** :

Une série Dames : Départs *marques rouges*

Une série Messieurs : Départs *marques jaunes*

Le nombre total des engagés sera limité à 144 joueurs incluant 33 Dames minimum et 14 Wild Cards maximum.

Les joueurs seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite National séniors, puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions.

Le club a la possibilité de réserver des places dames et messieurs pour des joueuses et joueurs ne figurant pas au mérite.

Article 5 **Droit d'engagement** : journée d'entraînement comprise

Non membre du Golf de Rebetz : 80 euros

Membre du golf de Rebetz : 40 euros

Article 6 **Les inscriptions**

Le bulletin d'inscription ci-joint devra parvenir au Golf de Rebetz pour le mardi 13 juillet à 18h au plus tard accompagné du droit d'engagement. (Tout joueur déclarant forfait après la date limite d'inscription reste redevable du droit d'engagement).

Golf de Rebetz, rue de Noailles, 60240 Chaumont en Vexin. Tél :03 44 49 15 54. www.rebetz.com

Article 7 **Les départs** : ils se feront du tee 1

Le 1^{er} tour se jouera dans l'ordre croissant du classement au Mérite Séniors, puis par ordre des index.

Le 2^{ème} tour se jouera dans l'ordre inverse des résultats du premier tour, Dames et Messieurs séparément.

L'intervalle des départs sera de 11 minutes.

Les horaires de départ seront affichés sur le site du golf de Rebetz : www.rebetz.com

Article 8 **Départage**

Play-off « trou par trou » pour la 1^{ère} place des classements généraux de chaque sexe, sur les trous désignés par le comité de l'épreuve. Si le play-off est interrompu (conditions climatiques ou manque de visibilité), le départage se fera sur le score du dernier tour, puis sur les trous 9,6,3 et derniers trous.

Article 9 **Remise des prix**

La proclamation des résultats et la remise des prix auront lieu le vendredi 30 juillet à 18h au Club House.

Seront récompensés :

-Série Dames : 3 prix Brut

-Série Messieurs : 3 prix Brut

-Série Séniors 2 : 2 prix Brut

Article 10 : **Comité de l'épreuve**

- Arbitre : Mme Gabrielle Carteron.